L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 20 FEVRIER 1865. — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS ;
LUNDI MATIN, 20 FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces.

Par E. Ducatel—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, la plantation appelée [illegible] sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Par Hoffman & Marks—à leur salle d'encan, rue de Chartres, marchandises sèches et vêtements.

Par A. Guillotte—aux lieux, le paquebot [illegible] amarré rue Royale, entre Toulouse et St Louis.

Par J. N. Henriques—au coin des rues Perdido et Dryades, le fonds d'un café.

Par McCerren & Landry—dans leur salle d'encan, au Masonic Hall, meubles.

Edition de l'Abeille d'hier.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles du Nord!

D'UN JOUR PLUS RECENTES.

ARRIVEE DU PEYTONA.

L'or à 206 3/4 ; le coton à 80 à 82.

Hood marchant avec 20,000 hommes dans la Caroline du Sud.

FORREST AVEC 20,000 HOMMES A TUPELO.

Mobile, 18 février, 3 heures P. M.

Le steamer Peytona, parti à midi aujourd'hui avec des avis de l'Ouest du 17 et de Cairo du 13 au soir. Il n'y a pas de nouvelles.

Marchés.

New York, 13 février—L'or a ouvert à 205, a monté à 206 et a fermé à 206 3/4, à midi. Le coton est calme à 80 à 82.

Hood et Forrest.

Cairo, 12 février—Des personnes qui arrivent ici avec l'expédition militaire disent qu'on fait partout que Hood a emporté un commandement et qu'il a conduit son armée dans la Caroline du Sud pendant que Forrest est, dit-on, à Tupelo. Tous deux ont à peu près le même nombre de troupes, plus de 20,000 hommes chacun.

Les nouveaux élus.

Washington, 13 février—Le Sénat a nommé aujourd'hui une députation qui est chargée d'aller informer le président Lincoln de sa réélection comme président des Etats-Unis, et de porter à M. Johnson la nouvelle de son élection comme vice-président des Etats Unis.

Nouvelles additionnelles

PAR LA VOIE DE L'OUEST.

Par le steamer Peytona, nous avons reçu des journaux de St. Louis du 14, dans lesquels nous trouvons les dépêches additionnelles qui suivent :

New York, 11 février—Le Richmond Whig du 9 contient ce qui suit :

Le Washington Chronicle dit que deux canonnières yankees ont bombardé le fort Anderson, vendredi, sans y causer de dégâts. Soixante quatre hommes ont été blessés. Il y avait des monitors dans la rivière, mais aucun n'a pris part [illegible] pour participer à l'action. Le fort a [illegible] par les forces de l'Union, ce qui a forcé [illegible] de se retirer.

Le Raleigh Conservative dit que les commissaires de la Caroline du Nord, qui ont récemment visité Richmond ont eu une longue entrevue avec le président Davis qui les a communiqué franchement tout ce qui se rattache à la conférence, et leur a exposé toute sa politique à ce sujet.

Le général Forrest est en fureur à cause de [illegible] qui ont été [illegible] sans ou [illegible] penchant à se battre par esprit de vengeance, et restraint est laissé. Il lutte maintenant à cause des principes pour lesquels ses hommes et lui se sont battus, pour ses foyers, sa femme et ses enfants, pour empêcher la subjugation, [illegible] la paix est [illegible] sages.

La brigade Ross, de son corps, est toujours à Corinth. La brigade de Bell est dans l'Ouest [illegible] occupée à faire des recrues.

On dit que dans un télégramme reçu, il y a quelques jours, qu'il y avait de fortes escarmouches au près de Bellevue, qui est à 30 milles à l'Ouest de Branchville sur le chemin de fer d'Augusta.

Le général John H. Winder est mort à Florence, Caroline du Sud de la [illegible].

Le Macon [illegible] dit : le major général Gardner a été remplacé dans le commandement de ce district par le major général Wilson à Mobile.

Le Richmond Enquirer du 8 février dans un long article, demande que les Confédérés emploient [illegible] de tous leurs efforts [illegible] pour [illegible].

Il y a dans le [illegible] de la Confédération un nombreux [illegible] des journaux du Nord qui [illegible] tombera dans [illegible] ne produira aucun tort, et qu'il ne [illegible] pour le bas de cette guerre [illegible] pour la Confédération, et de leurs efforts [illegible] pour ceux de la conférence [illegible] que les commissaires confédérés ont été rejetés par Lincoln et Seward à la conférence [illegible] où ont [illegible] fin politique. La brochure [illegible] avons devant nous [illegible] et que le [illegible] qu'ils ont [illegible] ces points [illegible] de la conviction [illegible] ne soit pas [illegible].

Capture de Branchville.

Une dépêche spéciale au Bulletin de Philadelphie, datée de Washington aujourd'hui, dit : Les journaux de Richmond d'hier annoncent, non officiellement, la capture de Branchville par les forces de Sherman.

New York, 11 février—La dépêche spéciale de Washington au Commercial dit que le Congrès rebelle a décidé que [illegible] supérieur de la Confédération [illegible] et que [illegible] secrétaire avait [illegible] à \$11,000,000, mais qu'il [illegible] de la dette additionnelles pour [illegible].

Le bruit court ici aujourd'hui que Sherman a pris Branchville.

Armée du Potomac.

Quartier-général de l'armée du Potomac, 9 février.

Il n'y a eu rien d'intéressant aujourd'hui, bien que le temps ait été plus favorable que depuis quelques jours. Les troupes sont occupées à construire de nouveaux huttes sur la nouvelle ligne, qui fautdra quelques jours pour compléter. Le lieutenant-colonel Tremaine, blessé, est mort ce matin.

Le chiffre total des pertes subies dans le dernier engagement n'a pas encore été établi officiellement, mais il est plus fort qu'on ne l'avait d'abord supposé.

Incendie à New York.

New York, 11 février—Un grand incendie a éclaté la nuit dernière, rue John, et a détruit des propriétés pour une somme de \$100,000.

Nouvelles de Washington.

Washington, 11 février—M. Sumner a présenté un mémoire du comité exécutif du bureau de délégués des institutions américaines, qui [illegible] un amendement à la Constitution des Etats-Unis, reconnaissant la divinité du Christ.

Washington, 10 février—La lecture du message du Président sur les négociations de paix, à la Chambre, a été accueillie par des applaudissements. Le passage dans lequel le Président maintient qu'il ne fera la paix seulement pour notre pays que sur [illegible] et [illegible] de [illegible] rebelles, [illegible] a été fortement applaudi. [illegible] le paragraphe de la lettre au président, au secrétaire Seward, dans lequel il lui défend [illegible] le président de [illegible] le [illegible] de la [illegible] a applaudi le paragraphe que [illegible] des négociations la reconnaissance de la mort de l'esclavage.

Le discours de Brooks qui attaque le message a été dénoncé par quelques démocrates qui considèrent qu'il n'a pas parlé au nom du parti. Ce discours a été interrompu par deux ou trois collègues avec le membre mécontent, dont le nom n'était pas favorable à Brooks.

La réplique de Thadeus Stevens a [illegible] [illegible] une grande attention.

DE CAIRO.

Forces de Forrest et de Dick Taylor.

Gelées et pluies.

(Dépêche au Missouri Democrat.)

Caire, 12 février—Des officiers et des personnes en relation avec l'armée et qui sont arrivées hier soir, apportent les nouvelles suivantes :

Le général Dick Taylor n'a pas encore pris le commandement des troupes de Hood et sa dernière marche vers la Caroline du Sud avec 20,000 hommes. Forrest est resté à Tupelo avec une force égale [illegible].

La cavalerie à Gravel Spring s'est beaucoup améliorée depuis qu'elle y est arrivée. Le major général Wilson qui commande ici, très actif ; il fait tout ce qu'il peut pour donner à ses hommes la tenue de vieilles troupes.

Le brigadier général Hammond, commandant la 1re brigade, a quitté Gravel Springs pour cause de maladie et a été [illegible] au colonel Jackson du 9e de cavalerie de la Louisiane.

On a éprouvé ici une forte gelée et ensuite une [illegible] pluie, ce qui fait un état de choses horrible [illegible], bien que les troupes soient confortablement cantonnées.

Caire, 12 février—Le major général Lew Wallace est parti ce soir pour descendre le fleuve sur le steamer Ben Stickney.

Le brigadier général Dana, commandant le district du Mississipi, a [illegible] sa démission.

Nouvelles de Natchitoches.

Du Natchitoches Times du 11, reçu par la Picayune, nous extrayons les matières qui suivent :

Nos rues ont [illegible] d'être des bayous [illegible] que nous [illegible] notre ville ne sont plus des rivières et ce qu'il [illegible] en [illegible] ; [illegible] quelques jours, c'est plus actuellement qu'une [illegible] et qui se [illegible] à chaque [illegible]. Les fortes pluies qui ont inondé le pays pendant plusieurs semaines [illegible] ont cessé, et le soleil a repris son bonjour [illegible] dont on [illegible] la Vieille Rivière Rouge [illegible]

[illegible]

Les arrivages de bateaux à vapeur ne sont plus des événements pour la vieille ville de Natchitoches. Nous en voyons tous les jours maintenant. Nous en avons compté jusqu'à quatre à la fois devant la rue de la Levée ; c'étaient le Sterling, le Hodges, le Texas, et le Nina Simmes.

Le lieutenant-général Buckner a établi son quartier-général à Natchitoches et a émis l'ordre suivant :

Quartier-général du District Ouest de la Louisiane.
Natchitoches, Le., 29 janvier 1865.

Ordres généraux No. 10.

En vue du fait qu'il n'a pas été donné une publicité suffisante aux ordres généraux No. 157, émanés de ce quartier-général, série de 1864, ces ordres sont maintenant changés et amendés de manière à accorder un autre délai pour le retour des hommes qui se sont absentés sans congé de leurs commandements. L'ordre est modifié et ajouté ci-dessous.

La sentence de mort prononcée récemment par les cours martiales contre les déserteurs, et exécutée suivant nos ordres, montre suffisamment ce qu'on peut attendre pour ceux qui abandonnent leurs camarades, leur drapeau et leur pays au moment du danger. Je suis disposé à leur donner encore une fois le moyen honorable de rentrer dans les rangs.

I. A ceux, en conséquence, qui ont quitté leurs camarades avant le 29 décembre 1864 et qui se rendront volontairement à un officier de l'armée confédérée avant le 1er mars 1865 dans l'Etat de la Louisiane et avant le 15 avril 1865 dans l'Etat du Texas, et qui rejoindront leurs commandements respectifs après le pardon, ou en voie qu'ils peuvent être sûrs qu'ils seront pas punis de mort, et a ils peuvent produire des circonstances atténuantes pour pallier leur crime, je serais disposé à leur accorder un pardon entier.

II. Tous les officiers qui ont reçu des déserteurs ou des absents, les enverront à leurs commandements respectifs ou au quartier-général le plus proche, avec l'attestation écrite, qui sera regardée comme une preuve suffisante, que le déserteur s'est volontairement livré.

III. Il n'y aura pas de ralentissement dans la poursuite des déserteurs par suite de l'offre de pardon qui est faite ; mais tous les officiers sont requis de faire tous leurs efforts pour les appréhender et les livrer à la justice. S'ils sont pris, ne seront jugés par une cour martiale et n'ils sont condamnés, ils seront fusillés.

Le pardon n'est accordé qu'à ceux qui rentrent volontairement dans les rangs.

IV. Il est entendu distinctement que ce pardon ne concerne pas ceux qui ont déserté après le 29 décembre 1864, date de la publication original de l'ordre, et ceux qui après s'être rapportés à un officier ne rejoignent pas leurs commandements dans un délai raisonnable, perdront le bénéfice du pardon.

Bien que je ne me sente nulle disposition à la sévérité envers personne, la justice due à ces braves soldats qui, en face du danger et au milieu des fatigues, restent fidèlement avec le drapeau, exige le châtiment le plus sévère pour ceux qui les abandonnent aux jours d'épreuve. Les égarés, et repentir, qui [illegible], que l'amnistie est offerte, ralliez-vous à leur drapeau ses honneurs sont à la réformée pour leur servir à l'avenir d'aider la tâche des volontaires plus près à faire à leurs camarades.

S. B. BUCKNER,
Lieutenant-général commandant.

CHRONIQUE LOCALE.

ARRESTATION DE GARROTTEURS.—Nous avons annoncé samedi matin, que M. J. Caldwell, un de nos employés, avait été assailli vendredi soir, à onze heures, à la porte même de son domicile, rue Bourgogne, près Toulouse, par trois individus, appartenant à la classe des garrotteurs, lesquels, après l'avoir à moitié étranglé et lui avoir porté deux coups terribles à la tête et à la poitrine, lui avaient enlevé une montre en or et une somme d'argent, le quel portemonnaie que renfermait une somme d'environ deux cents piastres et une bague ornée d'un gros diamant.

La police avertie immédiatement se mit en campagne, et, grâce à la sagacité et au tact du commissaire Mitchell et du sergent Malone, elle parvint à découvrir, avant le jour, deux des auteurs du vol, qui furent mis en état d'arrestation. L'un d'eux avait [illegible] de la montre volée. Le troisième [illegible] quelques heures auparavant. La troisième voleur a été découvert et arrêté hier matin, ce qui avait [illegible] du [illegible] dans la nuit de vendredi.

Les garrotteurs dont il s'agit n'étaient autres que trois soldats du 1er régiment de grosse artillerie de l'Indiana. L'un d'eux avait demandé à un ami, vendredi soir, une petite avance de fonds qu'il avait remboursée le même soir, et le [illegible] qu'il avait [illegible]. Nous n'avons que les soupçons. Nous n'avons que des éloges à donner au lieutenant Major et au sergent Malone, qui, aidés par de trois faibles indices, ont réussi [illegible] à suivre, fort peu de temps après qu'il eut été commis, les auteurs d'un vol qui avait [illegible] le plus grand nombre de garrotteurs avaient déjà été vendu leur victime.

FEU.—Les cloches ont sonné l'alarme, hier, vers midi et demi. Le feu avait consumé le fourneau qui sortait de derrière une maison en briques de l'angle des rues Marigny et Malpomène. Les pompiers se sont promptement transportés sur les lieux, mais, par bonheur, ce n'était pas un incendie.

ACCUSATIONS DE VOL.—Mary Ann Smith, femme de couleur, arrêtée hier matin, est accusée d'avoir volé quatre piastres à M. Gries, au Marché Poydras.

—Jno Smiley et Jno Domingo sont accusés d'avoir enlevé, à Bâton Rouge, des machines appartenant au gouvernement.

EDITION D'HIER MATIN

Nouvelles d'Europe.

New York, 9 février—Le steamer Australasian, parti de Liverpool le 28 et de Queenstown le 29, est arrivé ce soir à 10 heures, apportant des dates d'une semaine plus récentes. Les nouvelles sont pauvres.

Angleterre.—On n'avait rien en Angleterre aucunes nouvelles d'Amérique depuis une semaine et les journaux ne se occupaient que des affaires du pays. On recevait les nouvelles de l'Etna quand le steamer quittait Liverpool.

Le London Times publie une lettre d'un négociant de Londres, dérivé tout récemment de Savannah. Ce négociant dit que les affaires de coton vendu dans cette ville ne seraient plus exploitées par le gouvernement confédéré, il parle très bas [illegible] le chiffre des balles de coton prises à Savannah.

Le Times, dans un article, s'oppose fortement à toutes autres expéditions vers le pôle arctique.

L'affaire du capitaine Corbett, du Shenandoah, est portée devant la Cour du Banc de la reine, et le montant du cautionnement a été doublé.

Fort Peck, sous-secrétaire du Trésor, a été [illegible] nommé consul pour la [illegible] de l'Angleterre et d'Amérique.

Londres, 28 janvier soir.—Le professeur Goldwin Smith, dans un lettre au Daily News, dit qu'aujourd'hui pour la première fois [illegible] briller les rayons de la paix.

Il dit que la mort de l'esclavage est virtuellement accomplie [illegible] de l'Union [illegible].

Liverpool, 28 janvier.—On a reçu ici aujourd'hui, par l'Etna, la nouvelle de négociations pour la paix. Ces nouvelles ont [illegible] sur le marché au coton.

Liverpool, 28 janvier au soir. Coton tranquille. Ventes de 6 à 7,000 b. d. Consolidés 89 à 89 3/4 au comptant.

Continent.

Les deux Hongroises [illegible] pour le 15 mai. Les tribunaux militaires ont reçu ordre d'appliquer les procédures pendant en Hongrie et d'abandonner les poursuites.

Le télégraphe international a été arrêté le 17 janvier. L'ambassadeur anglais est [illegible] de la Porte [illegible] la nouvelle loi de la presse.

La Banque de France a augmenté son encaisse de quatre millions pendant la semaine. La Bourse est peu ferme à 67 fr. 20 c.

Il y avait quelques démonstrations politiques au sérieux espagnol, mais pas de désordre.

Le Maréchal O'Donnell a dit que l'évacuation de Saint Domingue était un fait accompli. Il a dit aussi qu'il aurait garanti la suppression de la rébellion en trois mois et qu'il a engagé rien en [illegible] et la Reine le désirait.

La frégate espagnole Numancia va partir pour pour les côtes du Pacifique, par suite des nouvelles du Pérou.

Brésil et Paraguay.

Une lettre du Paraguay dit que le représentant américain, M. Washburn, avait communiqué au président une lettre du secrétaire Seward qui applaudit à l'attitude du Paraguay et condamne l'agression [illegible] du Brésil, conduite qui aboutit probablement la guerre dans tout le pays.

Nouvelles additionnelles

PAR LA VOIE DE L'OUEST.

Nous trouvons dans les journaux de St-Louis du 11 que, communication de M. Lincoln à la chambre des représentants datée du 10 février et qui renferme plusieurs documents que nous reproduisons ci-dessous. Voici d'abord la lettre de Jeff. Davis à M. Blair :

Richmond, 12 janvier 1865.

A F. P. Blair—Monsieur, J'ai reçu votre conversation, ce que vous désiriez probablement, de vous donner, sous cette forme, la substance des observations que je vous ai adressées pour être répétées par vous au président Lincoln, de ne dit pas disposé à soulever des objections de forme et je suis prêt, comme je l'ai toujours été, à entrer en négociations pour la restauration de la paix. Je suis prêt à envoyer un commissaire dès que j'aurai lieu de supposer qu'il sera reçu, ou à recevoir un commissaire si le gouvernement des Etats Unis veut en envoyer un, malgré le rejet de nos premières offres. Si vous pouviez les promettre qu'un ministre ou autre agent accrédité serait reçu, j'en nommerais un immédiatement pour renouveler l'offre d'entrer en conférence en vue d'assurer la paix aux deux pays.

JEFF. DAVIS.

Dans une première note adressée par MM. Stephens, Hunter et Campbell au major Eckert pour obtenir la permission d'entrer dans les lignes fédérales, ces messieurs demandent copie d'une note de Jeff. Davis ainsi conçue :

Richmond, 28 janvier 1865.

Conformément à la lettre de M. Lincoln, dont ce qui précède est une copie, [illegible] Washington, pour [illegible] avec lui [illegible] les questions [illegible] dans le [illegible] du [illegible] [illegible] la paix [illegible].

JEFF. DAVIS.

La note demandant une entrevue à Washington avec M. Lincoln et sa réponse sont :

"Nous ne désirons pas [illegible] honorable [illegible] [illegible] recevoir [illegible] qui pourront peut-être conduire à la paix [illegible]"

City Point, 2 février 1865.

A T. J. Eckert, major et A. D. C.—Major : En réponse à votre déclaration verbale que vos instructions ne vous permettaient pas de choisir les conditions auxquelles des passeports pourraient être donnés, nous disons que nous sommes disposés à accepter et à aller à la forteresse Monroe, pour y avoir une entrevue non formelle avec la personne ou les personnes que le président Lincoln pourra nommer, sur la base de sa lettre à M. Blair du 18 janvier 1865, ou sur la base de toutes autres conditions qu'il pourra proposer et qui ne seront pas incompatibles avec les principes du self-government et des droits populaires sur lesquels nos institutions sont fondées. Notre plus sincère désir de nous assurer de aucun changement d'idées et de savoir sur quels principes et à quelles conditions, justes et honorables, la paix peut être établie sans nouvelle effusion de sang, et de contribuer par nos efforts à l'accomplissement d'un pareil résultat. Nous croyons, cependant, devoir ajouter que en acceptant votre passeport, nous n'entendons pas admettre aucun degré de conditions qu'à apporter dans cette conférence nous formule les vues ci-dessus exprimées.

A. H. STEPHENS,
R. M. T. HUNTER,
J. A. CAMPBELL.

La lettre de M. Lincoln contenant les documents ci-dessus et quelques autres notes moins importantes, se termine ainsi :

Dans la matinée du 3, les trois messieurs, Stephens, Hunter, Campbell, arrivèrent à bord du steamer et eurent avec le Secrétaire d'Etat et moi-même une entrevue de plusieurs heures.

La question des préliminaires de quoi il fut alors question. Personne autre n'était présent. Aucun ne fut [illegible] de [illegible] prolonger, et il fut convenu d'avance que la conversation devait être non formelle et verbale seulement de notre part. La substance des instructions au Secrétaire d'Etat mentionnées plus haut, fut établie avec insistance, et il ne fut rien dit qui signifiât que dans aucune éventualité ou à aucune condition les confédérés consentiraient jamais à la réunion, et cependant ils n'ont point formellement dit qu'ils ne consentiraient pas. Ils paraissent désirer renvoyer cette question et adopter un autre moyen, qui d'après ce que quelques-uns d'entre eux paraissaient soutenir, pourrait ou ne pourrait pas conduire à la réunion, mais moyen que nous considérions comme équivalant à un refus indéfini. La conférence se termina sans résultat.

Ce qui précède contient, croyons-nous, toutes les informations demandées, et est respectueusement soumis.

A. LINCOLN.

Palais de l'Exécutif, 10 février 1865.

Voici maintenant la copie des instructions envoyées par M. Seward à M. Adams, ministre des Etats Unis à Londres et qui font partie du rapport adressé au Sénat.

Département d'Etat,
Washington, 7 février 1865.

Monsieur—C'est une vérité qu'en temps de guerre, il y a de quelques malignités de la guerre, ainsi que la guerre commence, il y a des citoyens qui demandent bien haut des négociations de paix. Les partisans de la guerre des agitations plus ou moins longues, arrivent généralement à [illegible] de la paix, bien qu'en guerre déclarée ou soit fréquemment ni nécessaire, ni juste. De même les agitations pour la paix en temps de guerre amènent tôt ou tard un abandon de la lutte qu'exposé de maintenir les avantages qu'on avait espéré retirer du conflit. Les agitations pour la guerre en temps de paix, et pour la paix en temps de guerre, ne sont pas nécessairement ni peut être ordinairement inspirées par des motifs contraires au patriotisme. Les résultats en sont désormais d'elles-mêmes.

La traité de paix conclu à Guadalupe Hidalgo a été obtenu au moyen d'une négociation irrégulière conduite sous les yeux du gouvernement. Quelques-uns des efforts qui ont été faits pour amener des négociations dans le but de terminer notre guerre civile sont connus du monde entier, parce que nos actes ont été publiés. Les étrangers aussi bien que des agents nationaux, d'autres efforts, auxquels vous avez été vous-même pas confidentiellement, sont restés connus dans ce pays. Il y a eu d'autres tentatives qui ne sont connues que des personnes qui y ont été employées et que du gouvernement. Je vais maintenant vous donner pour votre information un compte rendu d'une affaire du même genre, qui a tout récemment occupé l'attention du public et vous conclurez ainsi qu'une négociation a lieu.

Il y a quelques jours, F. P. Blair obtint du président une simple permission de traverser les lignes sans que ses vues fussent positivement connues du gouvernement. M. Blair visita Richmond et à son retour montra au président un message que Jeff Davis avait écrit à M. Blair, en date du 12 janvier, dans lequel Davis dit que M. Blair pouvait dire au président Lincoln que Davis était prêt à envoyer des commissaires, ou à recevoir un ou des commissaires, pour tenir une conférence en vue de la paix entre les deux pays. [illegible] le président Lincoln, qui [illegible] répondit par une lettre [illegible] à M. Blair, qu'il était prêt à recevoir tout agent que M. Davis ou tout autre homme influent, résistant actuellement à l'autorité du gouvernement, pourrait envoyer au président, pour la paix de notre pays commun. M. Blair visita Richmond avec cette lettre et revint à Washington le 28 courant. Nous fûmes avisés le matin du lendemain dernier que A. H. Stephens, R. M. T. Hunter et J. A. Campbell demandaient la permission de passer nos lignes pour aller à Washington, en qualité de commissaires pour conférer avec le Président. Le lieutenant général leur permit de venir à son quartier général et suspendit la réunion du Président.

Le major Eckert fut envoyé pour voir au quartier général du général Grant les personnes venant de Richmond. Le major fut chargé de leur remettre une copie de la lettre du président à M. Blair, avec une note qui devait leur être remise et les informer indirectement que s'il sont venus pour conférer sur la base de la lettre de M. Blair, ils auraient la permission de se rendre à la forteresse Monroe. Le [illegible] [illegible] leur condition. Le major Eckert [illegible] à la forteresse Monroe, qu'une personne désignée par le Président les rencontrerait. On croyait probable d'après le rapport de la conversation avec le général Grant que les commissaires [illegible] cet arrangement, de la manière proposée, la condition ci-dessus [illegible].

Le secrétaire d'Etat fut chargé par le Président de se rendre à la forteresse Monroe avec les conditions sous lesquelles les commissaires pourraient [illegible]. Le major Eckert les communiqua dans la soirée du 1er et l'informa que les commissaires ont [illegible] [illegible] la [illegible] [illegible]. Les commissaires [illegible] l'explication [illegible] de Washington.

Le Président, en conséquence, a décidé le 2 février, de se rendre à la forteresse Monroe le 3 au matin, [illegible] [illegible] du Président et du major [illegible].

M. Stephens, Hunter et Campbell [illegible] à bord du steamer des Etats Unis, River Queen, dans Hampton Roads, la conférence fut réellement faite, et la lettre au major Eckert [illegible] et les commissaires [illegible] [illegible].

Le Président, suivi par le secrétaire, reçut MM. Stephens, Hunter et Campbell à bord du steamer des Etats Unis, River Queen, dans Hampton Roads, la conférence fut tenue et dura toute la journée [illegible]. La conversation fut animée et libre, calme et courtoise des deux côtés. Les commissaires de Richmond abordèrent la discussion d'une manière assez indirecte, et ne firent jamais de demande formelle, et qui, plutôt toutes cette conférence qui [illegible] faire. Les différentes questions que nous avons [illegible] de [illegible]. Il fut suggéré que par le moyen d'une telle réunion [illegible] à une paix immédiate, bien que cela ne fût pas certain [illegible] le gouvernement et les Etats, les [illegible] du peuple mentionné en guerre dans le conflit. Les suggestions [illegible] la [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible] ainsi conçue [illegible] a été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

La politique anti-esclavagiste des Etats Unis passée en revue dans toute sa portée, et le président annonça qu'on ne devait pas attendre qu'il se départît de sa position qu'il avait prise dans sa proclamation d'émancipation et dans d'autres documents, attendu que ces positions étaient maintenues dans son message annuel. Il fut déclaré en outre par le président que la complète restauration de l'autorité nationale partout était une condition indispensable pour que nous consentissions à quelque forme de paix qui put être proposée.

Le président dit aux commissaires qu'ils devaient s'ajouter à ses propositions, qu'il serait juste aussi que cela était au pouvoir de l'Exécutif à exercer libéralement son pouvoir, limité par le Congrès, et que si la paix était faite, le Congrès devrait nécessairement agir en ce qui concernait les allocations d'argent et l'admission des Représentants des Etats rebelles.

Les commissaires de Richmond furent informés que le Congrès avait adopté, le 31, à une majorité constitutionnelle, la résolution jointe qui soumet aux divers Etats la proposition d'abolir l'esclavage dans toute l'Union, et qu'il y avait toute raison de croire qu'elle serait acceptée par les trois quarts des Etats, de manière à ce qu'elle fît partie de la Constitution. La conférence se termina par consentement mutuel sans aboutir à un arrangement.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,
WM. H. SEWARD.

Discours d'Alex. Long.

Il se prononce pour la reconnaissance du Sud.

(Dépêche au Tribune de Chicago.)

Washington, 6 février—W. Alex. Long a [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

les points principaux de ce nouveau discours.

Il a dit qu'il parlait pour lui même et qu'il était responsable de ses paroles. La guerre était injuste et fatale pour la destruction du Nord et du Sud. La guerre est pour la conquête, ce qui réussit toujours. Le patriotisme avait été la vertu première sous cette administration. Pourtant ceux qui avaient été opposés à la guerre, n'y avait eu que la bataille et les institutions de la noblesse. C'était une guerre d'entité géographique, et elle aboutit par le découragement. Les guerres pour l'uniformité religieuse ont toujours fini par la violence de l'intolérance. Il n'y a pas de meilleurs soldats que les nôtres, mais ils ne peuvent conquérir le Sud. Les autres nations ne le reconnurent pas, et nous laisserons partir le Sud. Le gouvernement ne s'est jamais maintenu par la force. Il n'a pris une cause pour l'élection présidentielle. Les guerres ont jeté de la terre, et il n'y a d'espoir que l'Europe rivale, et le rang de nos [illegible] le [illegible] [illegible] par l'indépendance, et devront pour nous condamner.

M. Long est d'avis de longs [illegible] des souverains d'Etat en rapport au discours du général Garfield. Les Etats Unis ne sont pas le souverain. Le gouvernement fédéral n'est qu'un agent des Etats agissant en vertu de pouvoirs que les Etats peuvent révoquer à volonté. La question est celle du pouvoir. L'extermination. Les intérêts sont des combats à leur consentement de l'Union, Il est certain à travers les montagnes de dettes et des ruines de crimes, et illimités dans une mare de désespoir. L'évangile de la paix a été consigné pour l'évangile de la guerre, et l'église [illegible] [illegible] de plus de sang. [illegible] la destruction de Sherman dans la vallée, au contraire religieuse demande l'extermination du peuple du Sud. Une telle destruction de [illegible] est signée à une fortune d'une [illegible] à une [illegible] et de Solférino, et les [illegible] de la paix recommandée.

La lumière de l'Evangile a [illegible] dans l'Inde aux [illegible] de l'[illegible] de Gange pour nous [illegible] comme Rome reçut la croix des barbares du Nord de l'Europe, [illegible] [illegible] [illegible]. Il fait que [illegible] est [illegible] la force qu'elle de l'Angleterre et que l'Inde [illegible] dont la [illegible] [illegible]. L'Angleterre a besoin d'argent de bien [illegible] que la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] pour un [illegible] les intérêts de la dette n'était pas payer les soldats qui avaient trop payé, mais c'est pour le compte et au terme de Catiline, le procès d'Updyke et autres découvertes de ce genre.

A la dernière séance, il avait concouru la censure de la chambre pour avoir exprimé son opinion sur la guerre. Rien n'avait survenu depuis de nature à changer son opinion. L'herméne du pape et la personne de l'égalité ne [illegible] tous devant les baïonnettes des soldats de 1836.

Une guerre militaire comme celle d'un Alexandre, d'un César ou d'un Napoléon, avait toujours conduit à la ruine de la liberté publique. Il avait beau regarder partout, il n'y voyait que la démoralisation et la [illegible]. Est-ce qu'une telle une pourra jamais reconstituer l'arche de l'Union et rétablir la Constitution violée ? Il n'y a pas d'artificier à [illegible] de cette faute. L'Union est [illegible] jamais restaurée. Si l'on veut sauver quelques choses du naufrage, il faut abandonner cette guerre, reconnaître l'Indépendance des Etats, et commencer de nouveau le travail de la restauration, suivant l'esprit des hommes de 1776.

M. Long termine en disant que c'est le devoir le plus élevé et il [illegible] nous dans de [illegible] au capitale. En regardant en arrière, il se réjouit avec satisfaction les efforts qu'il a faits pour arrêter l'effusion de sang.

LA MARINE CUIRASSÉE DE LA FRANCE.—Nous lisons dans la Patrie :

On nous assure que des mesures sont prises pour que les [illegible] annoncées par M. le ministre des finances sur les budgets de la guerre et de la marine ne puissent en rien réduire la construction de notre flotte de combat, dont l'effectif est maintenu chaque jour aux proportions antérieures ; d'un autre côté, les frégates cuirassées, en ce moment en chantier, seront mises à l'eau dans un délai aussi rapproché que possible, et celles qui ont été [illegible] à l'eau ne sont terminées et armées avec retard.

Plusieurs journaux des ports annoncent qu'on vient de décider la [illegible] d'une escadre composée de [illegible] qui doit être réunie à Cherbourg et qui sera [illegible] pour l'escadre de la Méditerranée.

"Cette décision qui porte sur une question d'un grand intérêt pour l'avenir de notre marine de combat est, entièrement à l'étude. On l'examine avec tout le soin qu'elle mérite ; mais jusqu'à ce moment elle n'a reçu aucune solution.

UNE ATROCITÉ NON VIERGE.—On lit dans le Moniteur :

Les journaux ont reproduit des récits contraires des paroles adressées par le Saint-Père aux officiers de la division française, le 1er janvier 1865. Nous donnons le texte de cette allocution, tel qu'il a été transmis par S. Ex. le ministre de la guerre par le général de Montebello.

"Voici que les réseaux armés, à pareil jour, je reçus avec bonheur l'expression des vœux et du dévouement de l'armée française.

"Il y a quinze ans, un chef [illegible] de cette armée, aujourd'hui maréchal de France, était [illegible] à Gaëte les clefs de la ville de Rome. Quel que soit [illegible], un autre chef, devenu, lui aussi, maréchal de France, ne s'était au Vatican. Depuis lors, des officiers se sont succédés à Rome et de [illegible] de cette armée sont venus me [illegible] Je suis [illegible] et n'ai [illegible] que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

"Je prie Dieu pour qu'il daigne éclairer le Souverain qui préside aux destinées de la France, et pour qu'il [illegible] des délibérations qui [illegible] le [illegible] de la raison, justice [illegible] [illegible].

"Puissent les lumières du Saint-Esprit descendre aussi sur les autres souverains de l'Europe et diriger leur conduite, justice et justice.

"Je n'oublierai jamais ce qu'il fait pour moi pendant ces quinze années le chef de cette armée et généreuse nation, et je prie Dieu pour une fin aussi [illegible] [illegible] de l'Impératrice, et je bénis, ainsi que l'Empereur, le Prince Impérial, l'armée et la nation française.

"Recevez aussi ma bénédiction, je la donne de grand cœur, et à vous tous, pour vous et pour vos familles."

—Le Courier annonce que le projet d'établir un tunnel sous la Mersey et de réunir Liverpool à Birkenhead, voie de [illegible] mille âmes, sur la rive gauche de cette rivière, doit être présenté au Parlement dans la session prochaine. Ce projet a pour but de relier le [illegible] au [illegible] et [illegible] à [illegible] de Mersey, [illegible] aux deux rives.

FEUILLETON.

LES MILLIONS

DU COUSIN GASPARD.

XXX—Suite.

En avant, marchaient trois ayres poussant une douze derrière lesquels venaient MM. Noreal et Frédéric, puis Juliette, Clémence, Emma et Cécile. A droite et à gauche, sur les flancs, étaient [illegible], [illegible], [illegible] et deux larges, [illegible]. Derrière, tous à la suite, Sayniou et le Joseph, escortés par deux Lucas (messagers), des ayres et des cornacs.

Les deux ayres de Vassal [illegible] l'un des Européens étaient à cheval. Les Indous marchaient à pied, armés de lances, de piques et de sabres.

A la vue de ce pas [illegible] le cortège des Indous rassemblés [illegible] et [illegible] du palais. [illegible] de l'emporter [illegible] tous [illegible] [illegible].

On n'entendait que des cris, les profèrer des tambours et des [illegible].

Loin de [illegible] a été [illegible] des Indous, ils ont [illegible].

Tout [illegible] ; [illegible] [illegible] les Européens ?

Malheureusement tous les Européens étaient [illegible] qui [illegible] leur fureur. Les Indiens, les [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible].

En temps ordinaire, quelques-unes [illegible] [illegible] un de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Il leva alors quelques [illegible] pour tout le monde [illegible].

Pendant ce temps, Juliette et sir Richard [illegible] de rallier la [illegible] [illegible] [illegible].

Je sais la [illegible] [illegible], du salut sir Richard.

Non [illegible] la pauvre femme, non [illegible] le carnaval.

—J'irai, moi, dit M. Noreal.

—Non, dit Juliette, ce qui servirait qu'à nous donner un objet d'inquiétude de plus. Je vais deux nous a [illegible] Indou se chargeait de cette mission. Il est fort possible que les sauvages aient envahi le jardin pour entrer la maison. On de nous serait [illegible] et massacré. Un Indien, au contraire, pourrait plus facilement et pourrait parvenir jusqu'à Frédéric et à Joseph.

Le conseil de Juliette était sage. On le suivit.

(A continuer.)

Les Européens voulaient le suivre, mais la barrière vivante le tenaient aussitôt derrière eux.

—Remarquez-vous une chose ? dit Joseph à M. Noreal. Ils ont l'air d'exciter la population à nous égorger, les gens que nous voyons dirigés la masse rapprochant à [illegible] frapper.

—En effet.

—Je suis certain de savoir s'il ne nous uridissaient encore dans le cas où nous nous dirigerions vers le palais au lieu de nous en éloigner.

—Qu'entends que vous en concluriez ?

—J'en conclurais qu'ils agissent sous l'impulsion de Narain Saya, qui veut nous avoir sous la main.

—Pourquoi ?

—Pour se venger à son aise, probablement.

—Tu ne penses [illegible], pourquoi Vassaun Roaysow, puis il serait bien il est impossible d'avancer.

On le voit, et l'on prit le chemin du palais.

Comme l'avait deviné Joseph, la foule s'ouvrit devant les Européens.

Toujours poussé par la masse du peuple, ceux-ci doivent par se trouver acculé au mur d'une maison que les habitants semblaient avoir abandonnée ; car rien n'y révélait la présence de créatures humaines.

Tout à coup un effroyant tumulte éclate à quelques pas de lui des Européens. On entendit plusieurs coups de pistolet accompagnés de clameurs de terreur et de détresse ou de fureur. Une partie de la foule se porta de ce côté.

Qu'est-ce, [illegible] ? [illegible] demanda Clémence toute tremblante.

—Qu'importe ! [illegible] massacre probablement des [illegible]. Ils nous traitent les Indous par leur molière. Il faut toujours que s'il me [illegible] nos efforts ! Maudit orgueilleux ! Nous laisser !

—Amis, haïriam, osez, dit Valentin, intrépides pas des gens qui ne se tiennent point être vous rendre compte à Dieu de leur conduite.

—Sahib, retirez-vous à ma droite, dit à côté de sir Richard.

Il ne recouvrit et reconnut un Indou qui [illegible] protéger contre la brutalité de quelques soldats anglais.

—Ecoutez, lui dit cet homme, tâchez jusqu'à la porte de cette maison et restez y appuyé. Je vais faire le tour par le jardin et je vous ouvrirai la porte.

Sir Richard communiqua à ses amis le conseil de cyre. Il se dirigea vers la porte contre laquelle il s'appuya.

A ce moment, Juliette poussa un cri d'effroi. Les coquins qui ont des Européens, du côté d'où partaient les cris et les coups de pistolets, elle venait d'apercevoir le [illegible] d'un officier anglais. Puis un bout d'une lance et d'ouvrir par derrière la casquette d'uniforme.

Deux autres têtes parurent bientôt à côté de la première.

—Mais, ayez [illegible] ! Du, dis, Rama ! [illegible] dit le malade, [illegible] [illegible] [illegible] de la vue du sang.

Quelques forçaients se ruèrent sur le petit détachement et saisirent leurs sabres et leurs bâtons.

Un d'eux, qui portait un fusil de six pieds de long, au moins, ajusta sir Richard, dont la haute taille donnait cette occasion. Clémence poussa un cri. Frédéric perdit le tête et tira prés qu'à tout pointant sur l'Indou.

Une clameur furieuse s'éleva de la foule.

Au même instant la porte s'ouvrit et brusquement, que Sir Richard s'en alla tomber dans le corridor. Les autres Européens le suivirent, protégés par M. Joseph et par Noreal, ainsi que par trois serviteurs indigènes, les seuls qui fussent restés fidèles. Quelques Indous, emportés par leur élan et poussés par la foule, entrèrent dans la maison à la suite des Européens.

Saybison voulait qu'on les tuât immédiatement. Sir Richard et M. Noreal n'eurent garde de l'écouter.

Mais le difficile était de se débarrasser des intrus, qui, de leur côté, semblaient se trouver fort mal à l'aise au milieu de leurs ennemis. On ne trouva d'autre moyen que de les forcer à monter sur la véranda du premier étage, et à sauter de là dans la rue, ce, pour être plus exact, sur leurs compatriotes entassés devant la maison. Ceux-ci cherchèrent à escalader la muraille pour arriver aux fenêtres de la véranda ; mais la vue de quelques fusils et d'un pistolet [illegible] les [illegible] à travers les persiennes calma quelque peu leur ardeur.

Tandis que les hommes faisaient semblable et se concertaient sur le parti à prendre, Clémence et Juliette montaient sur la terrasse qui formait le toit de la plupart des maisons, afin de se rendre compte de ce qui se passait dans les rues voisines.

A peine curent-elles jeté les yeux sur l'endroit d'où partaient les coups de feu qu'elles cris de détresse, qu'elles aperçurent un horrible spectacle.

Une trentaine d'Indous à cheval, portant l'uniforme de la cavalerie indigène, échangeaient des coups de pistolet quelques officiers anglais. Ceux-ci étaient [illegible], vaillamment ; mais que pouvaient-ils faire que d'exiler leur honneur ? [illegible] de [illegible] sans défense, [illegible] [illegible] ?

A leur cheval, [illegible] une [illegible] de sacrée, d'une compagnie d'infanterie indigène, [illegible] fraternisaient avec les Indous [illegible] les officiers [illegible] [illegible].

[illegible]

Après avoir dépassé les défenseurs de la rue, les [illegible] maîtres, un Indou vint à la porte de la maison et leur [illegible] [illegible] cet homme.

—Nous allons quitter cette maison, leur dit M. Noreal. Faites devant tous la conduite de ce brave cyre. Il va vous conduire par le jardin, par [illegible] d'un de ses parents, chez lequel [illegible] pourra vous cacher.

—Mais vous, mon oncle ? demanda Juliette.

—Moi, je resterai quelques heures pour contenir la foule.

—Et vous aussi ! s'écrièrent Valentin et sir Richard.

—Nous ne voulons pas vous quitter, murmurèrent les deux jeunes femmes.

—Il le faut.

—Jamais !

—Nous vous rejoindrons tout à l'heure.

—Vivre ou mourir ensemble.

—Partez vite, dit Joseph Firestal. Laissez-nous lutter ; nous tiendrons bien. Il va vous falloir une foule de manière à ce que les révoltés se voient toujours plus [illegible] que nous ne le sommes.

—Si quelques uns plus hardis tentaient forcer le passage ?

—Je ne sais ce qu'ils attendent, mais je crois qu'ils n'ont encore aucune intention de nous livrer un assaut. En tout cas, je serai là, moi, et je les retiendrai bien quelques temps.

M. Noreal, Valentin, sir Richard et même Frédéric, déclarèrent qu'ils resteraient avec le brave jeune homme.

—Non, répondit Joseph, vous avez vos femmes, vos parentes qui auront besoin de vous et de votre vie. Moi, je suis seul au monde. Dans tout cet [illegible], je [illegible] [illegible] pour quelques heures. Allez vite à votre famille qu'il en était et non à moi. Au nom du ciel, partez. Dieu vous conduise !

—Vous nous rejoindrez ?

—Je vous le jure.

Entraînés par Juliette et par Clémence, M. Noreal et les deux jeunes hommes suivirent Juliette et l'Indou [illegible].

Resté seul avec [illegible] et Frédéric Joseph, et s'occupa des préparatifs de la conduite du cyre.

—Pouvez-vous que je sorte pour un instant du côté du [illegible], [illegible] si ensuite les révoltés ne soient [illegible] ?

—Et [illegible] un moyen d'un échelle, qui fut [illegible] sur la [illegible] [illegible].

—Frédéric, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Frédéric avait disparu, le [illegible] pensait qu'il voulait partager le dévouement de Joseph, et il avait [illegible] de ce dernier.

A ce moment même, on entendit quelques coups de force qui semblaient annoncer que la porte principale de la maison n'y [illegible].

Sir Richard ne fut obligé de prendre la femme dans ses bras et de l'emporter de force, car elle voulait [illegible].

[illegible] la [illegible] de la cabane, qui s'ouvrit aussitôt.

Un instant après il reparut avec un [illegible] [illegible].

—Suivez les femmes, dit un dernier, [illegible] [illegible] [illegible].

—Les Européens dans la rue !

—J'ai fait le tour, [illegible] [illegible], dit-il à M. Noreal, qui le questionna. Je serais [illegible] pour nous sauver en bateau, [illegible] [illegible].

Les Indous, les [illegible] [illegible], [illegible] de [illegible] [illegible] à un grand [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible].

Ils [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du Léopard [illegible] pour [illegible].

Un fort [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Un Hindou surgit tout à coup dans la cour de M. Noreal.

—Le howdah (siège) de l'éléphant est tout prêt, [illegible] à Frédéric. Si le maître [illegible] veut me laisser un ou deux [illegible], ce [illegible] [illegible] plus [illegible] [illegible] dans la [illegible], et l'éléphant sera bien en face de la place. [illegible] vous [illegible] [illegible].

Pris au dépourvu par ce changement de direction, la foule se trouva moins pressée sur le passage des Européens. Un peu plus tard arriver jusqu'à l'éléphant.

—Venez-vous laisser ces quatre femmes monter sur ton éléphant et les conduire à la tour du Pavillon ? dit M. Noreal au mahout.

—Non, répondit l'Indou.

—Cent roupies pour toi tout de suite, et deux cents une fois qu'elles seront en sûreté.

Il hésita.

—Je double le tout, reprit M. Noreal [illegible].

—Oui, répondit le mahout, [illegible] alors.

Protégées par leurs compagnons, ces femmes descendirent précipitamment.

Le mahout décrocha la petite échelle du howdah.

Au moment où il allait la faire [illegible], afin que les Françaises puissent [illegible] pour monter sur l'éléphant, [illegible] [illegible] comme un [illegible] sur les épaules [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

Ils [illegible] [illegible] [illegible], le [illegible] [illegible] et [illegible] les Européens [illegible].

M. Noreal [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 20 février.

Arrivé, depuis samedi, 311 bœufs, 72 cochons, 14 vaches à lait et 120 veaux. Vendu, samedi, 11 bœufs, 42 cochons, 5 vaches à lait et 6 veaux. A vendre ce matin, 323 bœufs, 201 cochons, 11 vaches à lait et 140 veaux.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par livre net	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 2me qualité, par livre net	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 3me qualité, par livre	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs de Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs de Texas, 2e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs de Texas, qualité inférieure, par tête	[illegible]
Cochons, par livre	[illegible]
Moutons, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Veaux 1re qualité par tête	[illegible]
Veaux 2e qual. par tête	[illegible]
Veaux de lait	[illegible]

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, voir la partie anglaise.

ATTENTION.

☞ L'Abeille vendra jeudi, à midi, à la Bourse des Négociants par les Encanteurs [illegible] [illegible] d'une portion de terre située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

☞ Messieurs Lanata et Co. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

AVIS.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

—Assemblée Générale—

MESSIEURS les sociétaires sont priés de se réunir en assemblée générale [illegible] dimanche, 26 février, à [illegible] P. M. à l'asile de la Société, rue St Anne, près Derbigny. [illegible] [illegible].

Les sociétaires sont priés d'être ponctuels.
Par ordre du président.

[illegible] ROCE, secrétaire.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DECHIRES,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le True Delta, de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

On demande un garçon

POUR faire les courses d'un atelier, chez Mme SOPHIE BESSIS, 55, rue Royale [illegible].

AVIS.

J. M. GAUTIER, courtier, Passage de la Bourse, No 22, entre Douane et Canal, offre à vendre une habitation située au pont coloré de la Métairie, à six milles de la ville, [illegible] quatre arpents de face au chemin de la Métairie sur vingt arpents de profondeur environ, jusqu'au bas Pont-Bataille, [illegible] [illegible] de 160 arpents qui sont en culture en plein rapport et [illegible] [illegible] [illegible].

Aussi, plusieurs belles propriétés dans les 1er, 2me et 3me Districts de cette ville.

☞ Les consignataires par le [illegible] ELIZABETH, de Matamoros, sont [illegible] à se présenter au bureau [illegible] lundi 20 février, [illegible] [illegible].

L. JORDANO,
23 passage de la Bourse.

A vendre

UNE MACHINE A VAPEUR de la force de dix [illegible], propre pour la manufacture de [illegible].

Institut de Demoiselles,

DIRIGÉ PAR
Mme FARNET,

Rue Toulouse No 93, entre Bourbon et Dauphine

S'ETANT recommandé par un long [illegible] Mme Farnet sollicite l'appui du public [illegible] [illegible].

Les conditions sont [illegible] [illegible].

Dr LAWRENCE, rue du Canal No 176.

Je me suis fait [illegible] une lotion [illegible] [illegible] [illegible].

JULES DELUZAIN.

Alcool. Alcool.

EN DEBARQUEMENT—

10 barils alcool [illegible], haute preuve, parfaitement pur.

A vendre par CUSACHS & CO. [illegible].

LIQUIDATION.

DENTELLES,
FLEURS,
RUBANS,
BRODERIES,
LINGERIE,
CHAPEAUX.

[illegible] [illegible].

AVIS.

[illegible] à vendre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

CHARLES [illegible].

A louer immédiatement

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

A LOUER.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

EVITEZ LE TIRAGE.

60............Rue Carondelet............60

CEUX qui désirent avoir des remplaçants [illegible] [illegible] [illegible].

ANDREWS & McNETT.

EVITEZ LE TIRAGE;

ON DEMANDE ET ON FOURNIT DES REMPLAÇANTS ;

Assurance contre le tirage, au No 16 de la rue St Charles.

[illegible]

A. S. NEWHOUSE & Co.

Conscription ! Conscription !

Passage de la Bourse, No 38, près la rue de la Douane.

ON se procure des remplaçants [illegible] [illegible] [illegible].

FONTAINE & MOREL.

Avis aux contribuables d'Etat.

1er DISTRICT, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] [illegible] [illegible].

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nile-Orléans.

No 96, RUE DU CANAL

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à payer un dividende de VINGT POUR CENT [illegible] [illegible].

A. CARRIERE [illegible].

DEPARTEMENT des Travaux Hydrauliques

[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

A l'angle des rues Camp et Gravier.

UNE élection de Directeurs, pour l'année à partir du deuxième lundi de mars [illegible] [illegible].

J. P. ROUX, secrétaire.

AVIS.

AYANT repris depuis le 3 janvier 1865, les affaires de mon ancien magasin de FOURNITURES DE MAGASIN, rue de Chartres No 123, [illegible] [illegible].

SPECTACLES.

Académie de Musique,

RUE ST-CHARLES,

[illegible]

Lundi 20 février 1865.

[illegible]

Theatre St. Charles.

[illegible]

Grand bal paré et masqué

[illegible]

Société de Bienfaisance des Jeunes [illegible],

AU THEATRE DE L'OPERA,

MARDI [illegible]

[illegible]

I. O. O. F.

Un Bal paré avec les Insignes de l'ordre.

[illegible]

Mercredi soir, 22 février [illegible]

Au théâtre de l'Opéra,

[illegible]

Un grand Bal Paré et Masqué

[illegible]

Mercredi, 22 février 1865

[illegible]

FOIRE

Au profit de l'asile du Ste-Croix.

L'OUVERTURE de cette foire aura lieu [illegible] AVRIL PROCHAIN [illegible] [illegible].

Avis de société.

[illegible]

WOODRUFF, BUTLER & Co

[illegible] CENT MILLE PIASTRES [illegible]

GROCERIES EN GROS et de Commission

[illegible]

ON DEMANDE

[illegible]

DOCTEUR KAUFFMANN

[illegible]

DEMANDE DE DOMESTIQUE.

[illegible]

VACHE TROUVEE.

UNE VACHE [illegible]

100,000 bardeaux.

[illegible]

D. A. SCHUERMANN.

ECOLE

Française, Anglaise et Espagnole.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SUPERIEUR.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

[illegible]

210, 212, 214, Rue des Remparts.

VINS, EAUX DE VIE.

Liqueurs, Sardines,

[illegible]

INSTITUTIONS.

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. [illegible]

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, rue [illegible], No [illegible] entre Dauphine et Bourbon.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DEROM,

415......RUE DAUPHINE......415.

[illegible]

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

RUE DE CAMP

No 199 et 201, entre Julia et St. Joseph.

[illegible]

Institut St-Charles

Dirigé par Mme C. MACE,

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles,

101......Rue St-Charles......101

En face de l'Opéra.

CETTE institution, française, [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

Restaurant Français.

71—RUE DE CHARTRES—71

Tenu par M. Philippe Forget.

[illegible]

Restaurant des Amis.

M. FRANÇOIS [illegible]

[illegible]

HOPITAL DE LA VILLE.

[illegible]

Tenu par le Dr. O. Antoux.

[illegible]

1865.

AVIS IMPORTANT AUX DAMES.

Nouvelle et merveilleuse invention

Japons brévetés elliptiques à ressorts doubles,

DE

J. W. BRADLEY.

[illegible]

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patente de J. W. Bradley, à vendre, [illegible].

C. A. BARAIERE & BROS [illegible]

Maison d'encan, de Commission et Transit.

[illegible]

Le Docteur PIERRE TRIGOU

[illegible]

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

[illegible]

No. 340 rue des Remparts,

près l'Esplanade

[illegible]

PHOTOGRAPHIE

Soulement \$3 la douzaine.

[illegible]

O. PETITPAIN

[illegible]

MALADIES.

[illegible]

PHARMACIE NOUVELLE.

[illegible]

Entrepot de Tapis,

No 10....Rue de Chartres....No 10

[illegible]

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,

No 62, rue de la Vieille Levée

[illegible]

ALFRED DOULIGNY, encanteur

Rue Carondelet, No 21,

[illegible]

Chemin de fer Pontchartrain

Arrangement d'hiver

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Un Café à l'encan.

Par JNO. N. HENRIQUES, Encanteur.

[illegible]

VENTE POSITIVE ET SANS RESERVE

[illegible]

Tous courses de vie, liqueurs, huitres &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

[illegible]

Succession de [illegible]

PAR BERNARD TURPIN [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Par Hoffman & Marks.

Marchandises sèches et vêtements.

[illegible]

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible]

Mme OLYMPE,

[illegible]

Perdu ou volé.

[illegible]

Grocerie à vendre.

[illegible]

Champagne [illegible] Farre.

[illegible]

Demande de Ferblantier.

[illegible]

DENTISTES.

LE Dr. B. F. WRIGHT,

[illegible]

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

[illegible]

LAINE !!

[illegible]

Prets sur gages.

[illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—Février 1865.

☞ Sont invités à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Abbani, Louis	Hardouineau, Joseph
Alaux, Thomas	
Baire, Michel	Jégou, P. docteur
Bourgeois, David	Jeannet, Jean
Boyer, Mme Veuve	Jost, Antoine [illegible]
Bordeaux, Mme veuve, [illegible]	Khans, Adolphe
[illegible]	Lafitte, [illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]